

SEANCE DU 07 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le sept juillet à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Marie-Pierre VERNEAU, Maire

Présents : M. Xavier CONTE , Mme Magali DELAIR, M. Alain GIRARD, M. Thierry JEAMPIERRE, M. Michel JULIEN, Mme Marie-Pierre VERNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absent excusé : Mme Séverine PRISINZANO

Absent : M. Jean-Michel ARTHUR, Mme Stéphanie BRET-POISSON

Date de convocation : 30/06/2025

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Absents excusés ayant donné pouvoir : 0

Absents excusés : 1

Absents : 2

Secrétaire de séance : Michel JULIEN

APPROBATION DU PV DU 26/05/2025

2025-33 ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU CHER

Mme le Maire explique au conseil que la convention d'assistant technique départementale pour l'assainissement collectif est arrivée à son terme. Il convient donc de renouveler cette convention (cf annexe) .

Mme le Maire rappelle que les missions de l'assistant technique sont :

- La gestion patrimoniale et amélioration des systèmes d'assainissement collectif
- L'aide à la gestion du service assainissement

Le tarif est fixé par l'arrêté n°91/2025 soit 0.55€ HT an, par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de :

- Renouveler la convention avec le département du Cher
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

2025-34 REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29

Vu le Code des postes et des communications électroniques, notamment ses articles L.47 R20.45 et R20.54,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire informe le Conseil Municipal de fixer au maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications (Annexe 1).

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants :

Tarifs de base
A multiplier par le coefficient d'actualisation

Paramètres et calculs pour l'année 2025

Population*	136 h
Formule de calcul applicable pour la commune (PR =)	153
Coefficient annuel à appliquer au résultat de la formule du décret**	1,577
MONTANT DE LA RODP 2025	241 €
MONTANT DE LA RODP "chantiers" 2025	48 €

* « Le chiffre de la population qui sert de base à l'assiette de l'impôt et à l'application du présent code est celui de la population totale, obtenu par addition au chiffre de la population municipale de celui de la population comptée à part » (article R. 2151-2 du CGCT).
La population prise en compte dans le calcul ci-dessus est celle résultant du recensement rénové dont les résultats ont été authentifiés par le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024.

** L'actualisation annuelle (conforme aux dispositions du décret) est réalisée sur les bases suivantes : Le dernier indice ING connu au 1^{er} janvier 2025 était celui décembre 2024 (134,5).

et décide de revaloriser chaque année ces montants en fonction du coefficient d'actualisation de l'index général relatif aux réseaux.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

2025-35 BÂTIMENT ECOLE

Mme le Maire informe le conseil municipal du projet pour l'occupation du bâtiment école.

Medi Van est une webradio itinérante. Porté par l'association Les Fripons, ce projet itinérant sillonne les villages du Cher à bord d'un petit van bleu transformé en studio radio ambulant. L'objectif : donner la parole aux territoires isolés et créer des émissions originales avec les habitants. Reportages sur les marchés, portraits d'artisans, ateliers avec les jeunes de la Mission Locale, et chroniques sur l'histoire du Berry enrichissent cette aventure unique au cœur de notre belle région.

L'association occuperait le bâtiment école 1 jour par semaine (à priori le mercredi) jours par semaine sur une durée de un an renouvelable.

La collectivité n'a pas de participation financière hormis la mise à disposition du bâtiment : la question d'un loyer de principe et d'une participation aux frais (eau, électricité, chauffage) n'a pas encore été abordée.

Pour rappel, le projet de l'occupation du bâtiment école est soutenue par la communauté de commune Berry Loire Vauvise

Une réunion s'est tenue le 25 juin sur NERONDES

L'ODJ :

Informations générales sur l'organisation MEDIA VAN pour 2026

Informations sur les attributions des aides financières

Incidences d'intervention sur les territoires

Ce qu'il faut retenir :

Financement :

2 CDC ont reçu leur notification – BLV en attente (l'interlocutrice de la CAF se renseigne et adresse un mail à Bryan LE FRANC et Mme MENARD) – a priori ok mais le montant ne sera pas celui espéré semble-t-il.

La notification porte sur l'année civile et non l'année scolaire (1^{er} changement)

Le souci exprimé en séance : revoir le calendrier – comment le mettre en place)

Nota :

Le MEDIA VAN apporte 50 %, les CDC apportent les 3 1ers mois

Donc avance de trésorerie à prévoir pour le MEDIA VAN

Organisation :

Les salles radio ouvriront de mai à décembre – la période de janvier à avril sera dédiée à des interventions scolaires, à la préparation des dossiers de financement et à la coordination générale. 1 mois de fermeture en aout

(détails sur support distribué)

Alertes avancées : des incertitudes

2026 est une année d'élections : municipales et membres du conseil communautaire

Il n'est pas dit que les élus actuels favorables seront ceux de demain et valideront ce qui a été et est engagé

Incertitude financière : jusqu'à quelle hauteur la CAF va-t-elle financer

Il faut réfléchir à diversifier les financements !

Demander l'aide du Crédit Agricole, du Groupama, de Véolia, etc...

Voir avec la MSA

Montage des dossiers :

Remplir l'appel à projet dès novembre / décembre

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer. Elle rappelle que l'arrivée du MEDIA VAN dynamiserait un peu le centre bourg et occuperait les ados intéressés de la commune, et des environs.

Les conditions :

- Occupation d'une salle :
le mercredi (1 fois / semaine) de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
- Ouverture de la salle :
de mai à décembre (fermeture de janvier à avril + août + 2 semaines à Noël)

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil décide de :

- autorise Média Van à occuper le bâtiment école : il restera à préciser les conditions.
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour : 6

Contre : .

Abstention : 0

DIVERS

Délégations syndicales

SIAEP : 19 juin

Réunion en présence des maires et de leur délégué pour une présentation relative au transfert de compétence assainissement collectif et à la modification des statuts à envisager.

A ce jour, le SIAEP a seulement la compétence EAU POTABLE.

Demain, la compétence pourrait être élargie à la compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

1^{ère} étape : une étude préalable de zonage et faire un état des lieux sommaire. Puis, recueillir des informations sur la situation financière et des moyens réels de la commune. Enfin, décision de la commune.

A noter que la commune n'est pas obligée d'adhérer. Et que si elle adhère et signe une convention, celle-ci est annuelle et renouvelable.

Avis réservé. Mme le Maire demande le point de vue du référent trésorerie pour l'intérêt du transfert et les avantages pour la commune.

SMICTREM : 12 juin

Vote des comptes

Pour les composteurs, les administrés intéressés doivent s'identifier auprès du SMICTREM.

Les horaires de la déchèterie ont été aménagés pour le ramassage et en période de canicule, la déchèterie fermée.

En attente d'un document officiel pour les travaux à la déchèterie et la déviation envisagée.

Travaux déchèterie à partir du 21 juillet – en attente de l'arrêté pour la déviation

SDE 18 : 24 juin

Pas de retour d'infos

Réunions

Maires du Cher

AG le vendredi 13 juin

Retour : atelier sur le thème : bien terminer le mandat municipal : anticiper les échéances, les enjeux et les risques.

RAPPEL :

ce qui reste à faire, ce qu'il est possible de transmettre et finaliser.

Inciter les personnes à s'inscrire sur les listes électorales

Dernier bulletin : partager les réalisations, ne rien créer, rester factuel.

Projection 2026 avec la nouvelle loi

Scrutin de liste, parité obligatoire, liste incomplète possible, pas de liste individuelle

A été rappelé que si l'on s'engage, c'est parce que l'on aime les autres, que l'on a le sens du devoir ET de l'intérêt général ET que le travail au quotidien est pour le bien commun.

Bilan CS VEAUGUES

Réunion le 5 juin

Retour : le volume d'interventions sur 2024 a été stable par rapport à 2023. Sur le papier, il faut 19 à 22 pompiers. Dans la réalité, ils sont 17 soit peu.

CIT BOURGES

Réunion mardi 25 juin

Retour : AG ordinaire (présentation rapport d'activités et prestations proposées) et AG extraordinaire (modification des statuts)

La Poste – adressage

Rencontre le 17 juin d'un représentant de LA POSTE pour un pré-diagnostic relatif à la qualité de notre adressage. La méthode d'analyse permet de voir les voies communales avec des défauts de numérotation (pas de numéro ou libellé incomplet ou homonyme) .

Un bon adressage a un impact sur l'optimisation des recettes fiscales en fournissant les éléments nécessaires à la mise à jour du cadastre.

Cela permet d'assurer une intervention rapide des secours.

L'attractivité de la commune est facilitée à ce jour par l'installation de la fibre mais il faut aller plus loin car au 17 juin, nous avons :

24 voies, 105 numéros pour 113 points d'adresse et 114 foyers et entreprises répertoriés.

43 anomalies ont été relevées : à rectifier soit par la mairie, soit par une personne extérieure (devis : 1 080 €)

Lancement étude diagnostic assainissement

Réunion de travail le jeudi 26 juin

Retour :

L'objectif de la réunion : présenter les grandes lignes du déroulé de l'étude et le calage dans le temps les différentes phases de l'étude.

Phase 1 : recueil de données disponibles et interprétation entre août et novembre 2025

Phase 2 : campagne de mesures de janvier à février 2026

Phase 3 : localisation précise des anomalies et des dysfonctionnements de mars à juin 2026

Phase 4 : synthèse du diagnostic de la situation actuelle de juillet à septembre 2026

Phase 5 : élaboration du schéma directeur d'octobre à novembre 2026

Un point a été fait sur la collecte des données. Il reste que plusieurs données restent nécessaires au démarrage de l'étude : plan du réseau et études précédentes, données d'auto surveillance existantes, arrêté préfectoral sur la station d'épuration, RPQS.

La prochaine réunion est prévue fin 2025.

Les élus sont invités à participer aux échanges et l'avancement de l'étude.

CDC

30 juin : réunion mensuelle

Retour : rien de particulier

Mme DE CHOULOT a annoncé la présence sur HERRY sur deux dates du bus itinérant médical les 27 août et 23 septembre. Si l'on souhaite que sa présence soit pérenne, il est nécessaire d'en faire la publicité.

Autres

Préparation fromagée du 11 juillet

Retour d'inscriptions : au 1^{ER} juillet : une cinquantaine de personnes est inscrite

Courses prévues le 9 juillet avec un élu.

Avancée travaux SP

Pour information, la Préfecture nous a informé de l'obligation de faire une demande d'autorisation de travaux. Celle-ci a été adressée le 1^{er} juillet.

Piano de cuisine / mur refait

Devis porte SP à changer : 4 582.36 €

Prochaines locations : fromagée puis mariage en août

Logement au-dessus de la mairie

Nécessité de changer la robinetterie de la salle de bains

En attente de réparation des volets à l'étage façade route de Sancergues

City stade

Apparition de liserons et de fissures : 5

Abri de jardin sur station d'épuration

En attente intervention sous-traitant de LEROY MERLIN courant juillet

Point téléphonique avec la SMACL le 4/07

Porte de la mairie

Devis demandé à entreprise d'ETRECHY : montant de 3505.89 € suite à saisie de sinistre auprès du service juridique de la SMACL

RDV expertise en cours de planification

Habitations sans maitre ou non entretenues

Dernier avis d'agir pour les propriétaires concernés avant action en lieu et place à leurs frais.

Plan communal de Sauvegarde

Liste des personnes fragiles ou seniors ou présentant un handicap à jour

Réparation lavoir le grand Vilatte

Devis de l'entreprise PETITPREZ : 384 €

Que fait-on ?

Les parents des enfants concernés font jouer leur assurance responsabilité civile ?

La Cure

La date butée est au 4/08 pour la fin du bail.

Si les locataires ne sont pas partis, une mesure d'expulsion sera engagée.

La mise en vente est pour l'instant suspendue.

Avancement de grade

Le CDG communiquant uniquement par courrier pour informer les collectivités, l'information devrait parvenir mi-juillet

Eglise

Les élus demandent quand aura lieu la maintenance par les établissements BODET.

Ils renouvellent également leur demande que l'employé communal enlève le lierre sur le muret.

L'ordre du jour ayant été épuisé la réunion du conseil municipal est levée à 20h00.

